



COMMUNE D'EVIONNAZ
(Valais)

Assemblée primaire du 9 décembre 2025 – à la Grande Salle –

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, ouvre l'assemblée primaire du 9 décembre 2025 à 20h00 en présence de 46 citoyennes et citoyens. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Elle excuse Patric Eggertswyler, conseiller municipal retenu par d'autres engagements.

En préambule, elle nomme également deux scrutateurs en les personnes de **Michel Noez** et **Jean-Claude Gex**.

L'ordre du jour suivant est proposé et accepté :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 juin 2025
2. Projet de rénovation de la cure
 - Approbation du crédit complémentaire pour la transformation du bâtiment de la cure
3. Projet de centre scolaire Evionnaz-Collonges
 - Présentation du projet
 - Approbation du crédit d'engagement pour la construction d'un centre scolaire
4. Présentation et adoption du budget 2026 de la Municipalité
5. Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 16 JUIN 2025

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 juin 2025, à disposition des citoyens auprès du secrétariat communal et sur le site internet, ne suscite pas de remarques particulières.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité.



COMMUNE D'EVIONNAZ
(Valais)

2. **PROJET DE RÉNOVATION DE LA CURE / APPROBATION DU CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT DE LA CURE**

Historique :

En 2020, la collaboration entre la Commune et la Paroisse d'Evionnaz a débuté en vue de la création d'une structure d'accueil de l'enfance et de soutien aux familles. Parallèlement, la mise en œuvre de l'inventaire du patrimoine bâti pour la classification des bâtiments a également été engagée.

En 2022, le crédit d'engagement de CHF 3'000'000.- a été validé. Néanmoins, pour mener à bien le projet, la présidente explique qu'un crédit complémentaire de CHF 700'000.- est nécessaire et elle en expose les raisons principales.

Pour commencer, la Présidente présente les plans établis en 2022 ainsi que le concept initial du bâtiment. Elle détaille l'affectation de chaque étage, l'installation de panneaux solaires ainsi que la construction de l'annexe. Elle expose ensuite les raisons qui expliquent le crédit complémentaire souhaité à ce jour.

En premier lieu, lors de l'assemblée primaire de décembre 2022, la population a émis le souhait que les caves voûtées en sous-sol du bâtiment puissent être valorisées et exploitées, ce qui signifie une affectation publique du sous-sol. Dès lors, le module comportant l'ascenseur et les escaliers a été étendu pour desservir également le sous-sol.

En second lieu, le premier projet prévoyait 44 places de crèche et d'UAPE. Au vu de l'évolution démographique et de la perspective d'un centre scolaire en collaboration avec la commune de Collonges, les combles ont également été dévolues à l'accueil de l'enfance et la capacité d'accueil est passée de 44 à 71 places.

Il convient également de tenir compte du renchérissement, estimé à 1 % par année, soit une augmentation totale de 3 %.

Certaines exigences liées à l'autorisation de construire, notamment émises par le Service immobilier et patrimoine, ont nécessité des adaptations du bâtiment. À titre d'exemple, la toiture de l'annexe a dû être retravaillée. Les adaptations et compléments suivants ont également été intégrés :

- l'ensemble des fenêtres en triple vitrage ;
- l'intégration des panneaux solaires à la toiture, impliquant la réalisation de panneaux sur mesure ;
- la rénovation des façades au moyen d'un crépi à la chaux (CHF 55'000.-).

Enfin, des imprévus techniques ont par ailleurs été constatés :



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

- la présence de terre battue au 1er étage et au sous-sol, impliquant la pose d'un radier complémentaire ;
- des renforcements statiques et parasismiques, ainsi que l'utilisation de béton léger. La maçonnerie et le gros œuvre représentent la plus importante plus-value pour un montant de CHF 150'000.-.

Mme Valérie Santacroce-Tacchini présente ensuite les bases légales relatives au crédit complémentaire.

Elle soumet finalement au vote la question suivante :

« Acceptez-vous le crédit complémentaire d'un montant de CHF 700'000.– pour la rénovation du bâtiment de la cure ? »

L'assemblée accepte le crédit complémentaire par un refus et 43 voix favorables.

3. PROJET DE CENTRE SCOLAIRE EVIONNAZ – COLLONGES / PRÉSENTATION DU PROJET ET APPROBATION DU CREDIT D'ENGAGEMENT

Historique

En 2022, une dernière classe a été intégrée dans le bâtiment scolaire actuel et plus aucune salle de classe ne pourra y être ajoutée. Il est également ajouté que la maison de commune ne répond pas aux normes en vigueur, notamment au niveau sismique.

Parallèlement, la Commune de Collonges devait également développer un projet d'agrandissement de son école. Après échanges et renseignements pris auprès du Service cantonal de la jeunesse, un concours d'architecture a été lancé.

Le projet présenté par le bureau MAD Architectures a obtenu le 1er prix parmi les 20 projets déposés, pour un montant estimé à CHF 18'500'000.–. Le projet comprend :

- une nouvelle école ;
- des locaux communaux supplémentaires ;
- la rénovation de la salle de gymnastique.

Présentation du projet

Mme Valérie Santacroce-Tacchini passe ensuite la parole à M. Didier Callot, du bureau MAD-Architectes-

M. Callot explique le parti pris du bureau d'architectes consistant à conserver la salle de gymnastique existante et à la rénover plutôt qu'à la démolir.

Il apporte également des précisions concernant les places de jeux extérieures, conçues en tenant compte de la proximité de l'église, de la crèche/UAPE et de la nouvelle école.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Le projet repense les accès, notamment ceux de la salle de gymnastique avec des accès au nord ainsi qu'une entrée depuis la partie village. L'école disposera également de deux accès entre la cour haute et la cour basse.

Il présente ensuite les différents niveaux du bâtiment, en commençant par le sous-sol, qui sera principalement concerné par des travaux de mise aux normes plutôt que par une rénovation lourde.

Le rez-de-chaussée comprendra la salle de sport, un nouvel accès ainsi qu'une connexion avec la nouvelle école via les vestiaires. Un couvert d'entrée donnera accès à des locaux d'appui.

Le rez supérieur reprendra le même système d'accès, mais orienté vers l'ancien bâtiment scolaire, avec une petite cour et une connexion entre les deux bâtiments pouvant être condamnée selon les besoins.

Le projet prévoit deux niveaux de classes afin de répondre au nombre de salles nécessaires. La luminosité naturelle a fait l'objet d'une étude particulière afin de limiter autant que possible le recours à l'éclairage artificiel.

Le code couleur des plans est précisé comme suit :

- jaune : éléments démolis ;
- rouge : nouveaux éléments ;
- noir : éléments conservés.

La rénovation de la salle portera principalement sur la mise aux normes sismiques et énergétiques. Le changement principal concernera l'espace bar/accueil, qui sera entièrement ouvert.

M. Caloz rappelle également certains éléments du rapport du jury ayant conduit à distinguer ce projet parmi les 20 propositions déposées.

Il présente ensuite le planning prévisionnel des travaux pour la période 2026 à 2029 et indique qu'un comité de pilotage a été mis en place. Il précise que le bureau d'architectes est présent afin de proposer des solutions et de répondre aux différentes problématiques du projet.

Comité de pilotage :

- Pour Collonges : MM. Mottiez, Tacchini et Jordan ;
- Pour Evionnaz : Mme Jordan, M. Mottet et Mme Tacchini ;
- Le bureau MAD-Architectes.

L'ouverture du centre scolaire est prévue pour la rentrée 2029.

Il rappelle également qu'un local destiné au CAD sera intégré au projet.

Mme Valérie Santacroce-Tacchini indique que d'autres commissions seront créées, notamment une commission représentant les utilisateurs.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Questions

M. André Jacquemoud demande combien de classes sont prévues.

Il est répondu que le projet prévoit 13 classes, soit 8 pour Evionnaz et 5 pour Collonges.

M. Olivier Gnesotto s'interroge sur la présence d'une cuisine professionnelle.

Il lui est répondu qu'une cuisine professionnelle existe déjà et qu'elle sera rénovée.

M. Girardin évoque le chauffage à distance.

Mme Santacroce-Tacchini indique qu'une chaufferie mobile a été installée dans l'attente du projet de centre scolaire.

M. Nicolas Mettan questionne la situation des classes provisoires durant le chantier.

Il est répondu que les classes existantes ne seront pas déplacées, mais que des containers devront être installés afin de compenser les deux classes situées dans la salle polyvalente ainsi que les besoins complémentaires.

M. Ken Jacquemoud demande quelles sont les intentions concernant l'école actuelle.

Mme Santacroce-Tacchini indique que des espaces seront libérés et pourraient être attribués aux sociétés locales. Des besoins existent également en matière d'archivage ou de coworking. Les salles communales qui ne peuvent actuellement pas être aménagées dans le bâtiment communal seront créées dans ce bâtiment. Il n'existe par ailleurs aucune urgence à modifier l'affectation des bureaux administratifs.

M. David Jacquemoud demande si des classes de réserve sont prévues.

Il est répondu qu'une classe de réserve est prévue pour Evionnaz, mais qu'elle ne sera subventionnée qu'à son ouverture. Collonges ne prévoit pas de classe de réserve.

Répartition financière

Mme Valérie Santacroce-Tacchini présente les chiffres clés ainsi que la répartition financière du projet entre les Communes d'Evionnaz et de Collonges. La clé de répartition retenue pour l'école est de 60 % pour Evionnaz et 40 % pour Collonges.

Elle présente ensuite le montant spécifiquement à charge de la Commune d'Evionnaz. Concernant certains équipements et infrastructures, la répartition est fixée à 74 % pour Evionnaz et 26 % pour Collonges. Elle détaille également les interactions prévues avec Collonges ainsi que le partage des infrastructures scolaires.

Questions

M. Lucien Gex demande si la capacité future de l'école a été évaluée en tenant compte de l'arrivée de nouveaux habitants dans les dix prochaines années.

Il lui est répondu que cette projection a été étudiée avec la Commune de Collonges.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Mme Santacroce-Tacchini rappelle ensuite les dispositions de l'ordonnance sur la gestion financière des communes. Elle explique le principe du crédit d'engagement, qui devra être utilisé dans les huit ans suivant son approbation.

Elle précise également que le refus du projet par l'une des deux assemblées entraînerait automatiquement l'annulation de la décision de l'autre.

Il est encore relevé que le montant de l'emprunt sera supérieur au crédit d'engagement, la subvention cantonale n'étant versée qu'à l'ouverture du chantier.

La Présidente soumet au vote la question suivante :

« Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 11'992'000.- pour la construction d'un centre scolaire, de locaux communaux et la rénovation de la salle polyvalente, ainsi que le financement à hauteur maximal de CHF 13'652'000.- ? »

Vote

L'assemblée primaire approuve le crédit d'engagement pour la construction d'un centre scolaire par 2 abstentions et 42 voix favorables.

Mme Valérie Santacroce-Tacchini remercie M. Callot pour sa présence et sa présentation.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA MUNICIPALITÉ

L'assemblée prend connaissance du budget 2026 de la Municipalité.

La Présidente indique qu'elle va procéder en présentant les montants totaux pour chaque dicastère puis qu'elle détaillera les postes affichant des différences significatives avec le budget 2025.

Administration générale

Le total des charges se monte à CHF 954'800.- et les recettes à CHF 27'300.- au budget 2026. Deux éléments sont relevés : l'ajout d'un poste de comptable ou d'aide-comptable au sein de l'équipe administrative de juillet à décembre 2026, ainsi que la création d'un poste pour le délégué à la protection des données pour CHF 18'000.-. Un mandat externe a été attribué pour l'ensemble des communes du district permettant une diminution des coûts mais entraînant une hausse des charges du dicastère.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Ordre et sécurité

Le total des charges a été estimé à CHF 473'490.- et les recettes à CHF 209'450.- soit une diminution des charges de CHF 19'000.- et une augmentation des recettes de CHF 10'000.- par rapport au budget 2025.

Cette diminution s'explique en partie par une diminution des charges pour le service cantonal de protection de l'enfant et de l'adultes en 2026. Quant à l'augmentation des recettes, elle est principalement liée à une hausse projetée de la perception des taxes d'exemption du service du feu.

Enseignement et formation

Le total des charges est budgétisé à CHF 1'610'130.- contre CHF 1'551'970.- de recettes soit une hausse significative de CHF 109'000.-. Elle est due à l'augmentation de la participation des communes au salaire du personnel enseignant soit CHF 4'320.- par élève.

Culture, tourisme et culte

Le total des charges se monte à CHF 124'070.- en 2026. Cette diminution est liée à un déficit de la paroisse qui est projeté nul en raison de l'entrée en vigueur du DDP de la cure et de la baisse des salaires pastoraux.

Santé publique

Le total des charges prévues se monte à CHF 346'560.-, stable par rapport au budget 2025.

Prévoyance sociale

Le total des charges se monte à CHF 877'350.- et les recettes à CHF 289'690.- au budget 2026 soit une augmentation de CHF 61'000.- en comparaison du budget 2025.

Cette augmentation renvoie à l'exploitation de la crèche : les charges salariales seront plus élevées avec une stagiaire et du personnel à recruter dont il est encore nécessaire de préciser le nombre, la location jusqu'à fin août de la maison qui accueille la crèche durant les travaux.

Trafic et télécommunication

Le total des charges se monte à CHF 950'670.- contre CHF 886'600.- au budget 2025. Les recettes sont en diminution à CHF 30'000.- contre CHF 60'000.- précédemment.

Les charges de personnel des TP présentent une hausse de CHF 23'000.- due principalement à un assainissement d'heures supplémentaires et aux postes d'auxiliaires engagés durant la période estivale. L'amortissement des routes communales est en augmentation de CHF 36'000.- suite aux investissements consentis les années précédentes.

En ce qui concerne les recettes en diminution, il s'agit d'une indemnité perte de gain qui s'est terminée en 2025.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Protection environnement et aménagement du territoire

Le total des charges est estimé à CHF 1'101'697.- soit une diminution de CHF 60'000.- par rapport à 2025. Les recettes sont projetées à CHF 906'270.- soit une augmentation de CHF 25'000.-.

La baisse concerne avant tout les amortissements dans l'aménagement du territoire qui devraient s'avérer nettement moins élevés en 2026 qu'en 2025.

Economie publique

Le budget 2026 prévoit les mêmes montants de charges et de recettes que le précédent budget.

Finances et impôts

Les charges et les recettes liées à ce dicastère sont stables à respectivement CHF 202'900.- et à CHF 4'613'033.-.

L'impôt des personnes physiques est en légère augmentation liée à la hausse de la population. Toutefois, il a été tenu compte des mesures en faveur des contribuables découlant de la nouvelle loi fiscale.

La péréquation est en forte baisse due aux excellents résultats des dernières années.

Les charges liées aux intérêts des dettes consolidées diminuent car le remboursement d'un emprunt est projeté à la fin janvier 2026.

Le budget de fonctionnement 2026 prévoit des charges d'exploitation pour CHF 6'697'367.- et des recettes de CHF 6'318'543.-. Le budget 2026 devrait boucler avec une diminution de la fortune nette estimée à CHF 378'824.-.

Un membre de l'assemblée demande pourquoi malgré l'augmentation du nombre d'habitant, il n'y a pas d'augmentation de l'impôt.

Il s'agit principalement de famille et de bas revenus ce qui explique cette tendance au niveau des impôts.

Investissements

La présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, présente et commente les différents projets inscrits au budget 2026.

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 297'396.- avec des investissements nets de CHF 3'185'300.-. Le déficit de financement s'élève au 31.12.2026 à CHF 2'887'904.-.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Questions et interventions

M. Jean-René Maret demande si la passerelle de St-Barthélémy ne se situe pas uniquement sur le territoire de St-Maurice. Il lui est répondu que la passerelle située sur Orto se trouve en partie sur le territoire d'Evionnaz.

Mme Sylvie Rohner interroge la Municipalité sur les mesures envisagées concernant l'eau potable afin de diminuer les restrictions, lesquelles sont rapidement mises en place et durent tout l'été. Il est rappelé que le réseau d'eau comprend le Puits 3 et le Jorat, mais qu'il n'est actuellement pas assez puissant pour acheminer l'eau jusqu'au sommet de La Rasse. Des investissements massifs seraient nécessaires pour permettre cette amenée d'eau.

Il est également indiqué qu'un projet de réservoir est en cours avec St-Maurice et qu'il sera effectué sous l'égide de l'AITEJ, une association déjà en main des deux communes, afin de permettre un stockage plus important. Toutefois, la réalisation de ce réservoir nécessitera encore beaucoup de temps. L'investissement sera pris en charge par l'AITEJ.

Mme Sylvie Rohner souligne que la problématique de l'eau est primordiale et s'inquiète du manque d'eau ainsi que de la situation pour l'année prochaine. Elle demande également s'il serait possible d'acheter de l'eau à la commune de Dorénaz.

Mme Valérie Santacroce-Tacchini rappelle que seul le hameau de La Rasse est impacté par le manque d'eau, puisqu'il n'est actuellement pas possible d'y acheminer l'eau. Elle précise également que la mise en place des compteurs devrait avoir un impact sur la consommation d'eau sur l'ensemble du territoire communal. Elle indique partager l'avis de Mme Sylvie Rohner quant à l'importance de garantir un approvisionnement en eau.

Mme Carmen da Rosa estime pour sa part que la commune aurait dû être plus attentive au développement de l'approvisionnement en eau avant d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments. Il est précisé que le règlement sur la fourniture d'eau potable est en cours.

M. Lugon Gilbert estime que la commune devrait restreindre les constructions. Mme Valérie Santacroce-Tacchini indique qu'il n'est pas possible d'interdire les constructions dès lors que les projets sont conformes au règlement sur les constructions, indépendamment de la problématique liée à l'eau.

Plan quadriennal 2027-2030

Le Conseil municipal porte le plan quadriennal 2027-2030 à la connaissance de l'assemblée primaire conformément aux dispositions de l'art. 79 de la Loi sur les communes (LCo). Ce plan est communiqué à titre purement indicatif.



COMMUNE D'EVIONNAZ
(Valais)

L'Assemblée primaire prend connaissance du plan quadriennal 2027-2030.

Le budget 2026 de la municipalité est soumis au vote. L'assemblée approuve le budget 2026 par une abstention et 43 voix favorables.

Décisions fiscales

Conformément aux dispositions légales, le Conseil municipal doit soumettre les décisions fiscales pour l'année 2026, étant précisé que l'assemblée primaire est compétente pour le taux d'indexation.

Décisions fiscales :

- Coefficient d'impôt : 1.30
- Indexation de 176 % proposée par le conseil municipal
- Impôt personnel : CHF 12.-
- Impôt sur les chiens : CHF 135.-

L'assemblée primaire prend connaissance des décisions fiscales présentées et valide le taux d'indexation de 176%.

5. **DIVERS**

ASI

En lien avec le projet du futur centre scolaire, M. Damien Rappaz indique que le nombre d'enfants n'a pas évolué au cours des deux dernières années. Il précise que, malgré l'augmentation du nombre d'habitants sur les trois communes, les projections prévoient une stabilité du nombre d'enfants accueillis.

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, remercie la population du soutien à la municipalité et de leur présence.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente invite l'assemblée à prolonger ce moment par un temps de convivialité autour du verre de l'amitié. Elle adresse à toutes et tous ses vœux les plus chaleureux pour les fêtes de fin d'année et clôt officiellement l'assemblée à 21h45.

La Présidente

Valérie Santacroce-Tacchini

La Secrétaire

Livia Berno